

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE
L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET
DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

APLC/MSP.1/1999/L.1

22 mars 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Première Assemblée
Maputo, 3-7 mai 1999
Point 4 du projet d'ordre du jour provisoire

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture officielle de l'Assemblée
2. Élection du Président
3. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et d'autres invités d'honneur)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du règlement intérieur
6. Adoption du budget
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée
9. Organisation des travaux
10. Échange de vues général
11. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports, y compris l'examen et l'adoption d'une formule de présentation de ces rapports
12. Examen des demandes présentées en application de l'article 5
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 8
14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6

15. Dates, durée et lieu de la deuxième Assemblée des États Parties
16. Questions diverses
17. Examen et adoption du rapport de la Première Assemblée des États Parties et de la Déclaration de Maputo
18. Clôture de la Première Assemblée des États Parties
